Les partis politiques et la question des Ecoles

(Suite)

Comment naquit la question

Nous avons vu que suivant toute vraisemblance le parti libéral n'avait nullement l'intention lors de son arrivée au pouvoir, de porter atteinte aux droits de la minorité.

Le témoignage de M. Fisher a cet égard est concluant, et comme nous l'avons dit, inattaquable.

Une autre preuve, de la même vérité nous est fournie par la déclaration du Rev. Père Allard, alors grand vicaire.

De cette déclaration solennelle corroborée par une autre subséquente de M. Alloway, banquier, il résulte que dans la première partie de l'année 1898, l'Hon Th. Greenvay vint de lui-même pour entrevoir Mgr Taché alors malade, et ce fut M. Allard qui le reçut au nom de l'Archevêque.

M Greenway était accompagné de M. Alloway.

Au cours de cette entrevue, qui avait pour but ostensible de connaitre quel serait le membre français que Mgr. Taché aimerait à voir entrer dans le ministère, le grand vicaire déclara que Mgr. L'Archevêque ne favoriserait semblable nomination qu'à condition d'une entente préalable sur certaines questions d'une importance capitale pour la minorité.

Ces questions avaient trait.

1o. Aux Ecoles catholiques séparées.

2o. A l'usage officiel de la langue française.

3o. Aux divisions électorales françaises.

M. Greenway assura le père Allard que son gouvernement ne changerait rien à ce qui existait pour ces trois ordre de choses.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain à 9 heures chez M. Alloway.

Mgr Taché après avoir entendu du Rev. M. Allard le récit de son entrevu, exprima sa satisfaction des assurances et promesses faites par M. Greenway et déclara que dans ces conditions il verrait avec plaisir M. J. E. P. Prendergast entrer dans le nouveau cabinet.

Le lendemain ainsi qu'il avait été convenu, le Rev. Père Allard, rencontrait M. Greenway à Winnipeg dans le bureau de M. Alloway, pour lui transmettre la réponse de Mgr Taché et M. Greenway, renouvellait formellement ses promesses de la veille, au sujet des école catholiques séparées, de la langue française, et des comtés français.

Nous savons que M. Greenway a nié depuis avoir fait ces promesses, mais il nous sera permis de considerer cette dénégation comme une simple manœuvre de politicien.

La démarche volontaire de M. Greenway auprès de Mgr Taché, est un fait historique et quand à ce qui s'est passé en cette occasion nous avons deux déclarations sollennelles: celles du père Allard et de M. Alloway.

Nous sommes convaincus que les promesses rapportées par M. Allard ont été faites. M. Greenway était désireux de fortifier son nouveau gouvernement par l'entrée d'un membre français dans le cabinet; il espérait de la sorte s'assurer l'appui de la députation française en chambre, c'est là un fait indiscutable, sa démarche volontaire auprès de Mgr Taché le prouve surabondamment.

De plus il tenait à s'assurer la neutralité du clergé canadien; sa démarche pour prendre conseil de l'Archevêque quand au choix du nom, le prouve surabondamment.

M. Greenway n'avait et ne pouvait avoir aucune objection à promettre de respecter les droit de la minorité puisque à cette époque comme nous le déclare M. Fisher, il n'avait jamais été question d'en agir autrement avec la minorité.

Il est donc bien évident que les promesses rapportées par le père Allard ont été faites, et qui plus est, faites de bonne foi. M. Greenway était sincère en les faisant à cette époque.

Ce qui le prouve peremptoirement c'est qu'au cours des deux sessions de 1888 (7me parlement) il y eut trois lois passées pour amender l'acte des écoles, et ces trois lois tout en modifiant certaines mesures administratives, respectèrent le caractère distinctif de la loi des Ecoles.

Mgr Taché le reconnait lui-même dans son livre déjà cité par nous, à la page 68.

Le témoignage de M. Fisher, les promesses de M. Greenway, les actes de la législature de 1888, nous permettent donc d'affirmer d'une manière décisive, que le gouvernement libéral en arrivant au pouvoir n'avait aucune disposition hostile à l'égard de la minorité.

C'est un point qui mérite d'être noté, et nous tenions à bien en faire ressortir l'évidence.

Mais direz vous, comment alors et pourquoi s'est opéré le changement d'opinion qui a abouti au vote des lois de 1890?

"Comment en un plomb vil l'or pur s'est il changé?"

Nous allons voir comment et par qui s'est opérée la transformation.

Jusqu'au mois d'août 1889 le gouvernement libéral semble bien disposé à l'égard de la minorité, et tout semble faire croire qu'il entend tenir ses promesses

La seule chose qu'on puisse signaler c'est la confiscation du fonds de réserve accumulée par le bureau d'Education Catholique.

Mais ce n'était en somme qu'une question secondaire, et il faut reconnaitre que le bureau d'éducation avait sa propre part de responsabilité dans cette question, car l'existence de ce fonds, quoiqu'on en ait dit et prétendu n'était pas absolument légale, en ce sens que les économies annuelles pratiquées avaient sans conteste possible dépassé le dixième de retenue autorisée sur l'octroi annuel.

Sans doute, il était souverainement injuste de soustraire complètement cette somme à la minorité catholique, elle aurait dû être portée à son crédit.

D'un autre côté il ne faut pas oublier que dès 1887 de nombreuses plaintes s'étaient élevées parmi les protestants qui se plaignaient de moins recevoir proportionnellement que les catholiques.

Dès le 9 juin 1887, nous trouvons en chambre une motion, pour se plaindre de l'insuffisance de l'octroi législatif scolaire.

Bon nombres de protestants avaient fortement objectés à l'existence du fonds de réserve catholique; et le gouvernement en cette occasion ne fit guère que donner satisfaction à l'opinion d'un certain public. Ce ne fut point de sa part un acte volontairement agressif et voulu.

Il faut d'ailleurs reconnaitre qu'il existait en 1889 certaines irritations, certains froissements qui n'étaient guère de nature à prédisposer le gouvernement d'alors en notre faveur, et bien que ces motifs ne soient point tous justifiés, il faut reconnaitre que les apparences tout au moins n'étaient point à notre avantage.

Aux élections de 1888, la plupart des membres du clergé paroissiale se lancèrent dans la lutte politique avec une acrimonie toute particulière

La chaire sacrée retentissait des plus violentes phillipiques contre les libéraux qu'on dénonçait comme les pires ennemis de l'Eglise, comme les suppôts de Satan.

Cette conduite était d'autant plus inexcusable que Mgr. Taché avait lui-même affirmé sa neutralité absolue, neutralité qu'il observa d'ailleurs scrupuleusement.

Nous pourrions même citer un cas où Mgr. Taché informé de la conduite d'un certain religieux, lui enjoignit expressement par lettre d'avoir à cesser ces manœuvres. Ce fut d'ailleurs sans résultat.

Il est facite de comprendre que pour des protestants, comme M. Greenway et ses collègues, la promesse de neutralité de l'archevêque impliquait à leur yeux l'absolue neutralité de son clergé. Jamais ils ne voulurent admettre que le clergé de paroisse put agir en désobeissance avec le mot d'ordre de l'archêvèché,

Ils en vinrent donc à la conclusion que l'on avait trahi les promesses à eux faites. Car il faut bien admettre que si M. Greenway s'est donné la peine de faire une démarche pérsonnelle auprès de Mgr. Taché, s'il l'a solicité de choisir lui-même le ministre français pour son cabinet, si enfin il a fait les promesses mentionées à l'égard de la minorité, ce n'etait point uniquement pour les beaux yeux de l'archêveque; ce que voulait M. Greenway en retour de se bienveillance, c'était au moins une bienveillance reciproque, dont le minimum, on en conviendra, était l'absolue neutralité.

On ne peut donc raisonnablement douter que cette neutralité lui fut promise. De fait nous le savons pertinemment, et la conduite personnelle de Mgr. Taché en est la preuve la plus absolue.

Par malheur, comme nous l'avons dit déja, des protestants, mal renseignés sur les faits, ne pouvaient admettre que le clergé catholique avait agi contre les souhaits et les ordres même de son archêveque.

Il tinrent ce dernier responsable, et l'accusèrent de duplicité à leur égard. Ce fut un malheur immerité.

La responsabilité de cette attitude du clergé retombe en entier sur les hommes politiques conservateurs d'alors qui firent tout en leur pouvoir pour décrier sans rime ni raison le nouveau gouvernement libéral; ce sont eux, en réalité, qui trompèrent la plupart de ces Messieurs, et les déciderent à se jetter dans la lutte contre ce qu'ils croyaient de bonne foi être les pires ennemis de la religion.

Ces accusations n'avaient nulle raison d'être, nous l'avons vu précedemment. Quoiqu'il en soit, l'attitude du clergé eut pour effet certain de faire croire à M. Greenway et à ses collègues anglais qu'ils avaient été abominablement joués. De fait ils se considérent comme dégagés de leur promesses envers des gens qui les premiers avaient trahi les leurs.

Cela est si vrai, que dès la fin de 1888 un prêtre que nous pourions nommer, étant allé solliciter une faveur de M. Greenway, celui-ci la lui refusa nettement, lui déclarant que: "le clergé catholique s'était trop mal conduit à son égard pour s'attendre à recevoir la moindre faveur de lui."

Une autre cause d'irritation, qui ne contribua pas moins à indisposer la gouvernement Greenway ce fut le choix de M. A. A. C. La Rivière comme deputé de Provencher.

Une dépêche envoyée d'Ottawa à Winnipeg accusait Mgr. Taché alors à Montreal de forcer la main au gouvernement fédéral en faveur de M. La Rivière.

Etant donné le rôle joué par M. A. A. C. La Rivière, dans le dernier gouvernement Norquay, il est aisé de comprendre que le gouvernement Greenway ne pouvait considérer que comme un acte d'hostilité, la faveur avec laquelle Mgr. Taché était représenté accueillir cette candidature.

En réalité, Mgr. Taché a nié péremptoirement avoir participé en quoique ce soit à ce choix.

Mais la dépêche, la malheureuse dépêche, n'en avait pas moins fait son œuvre, et l'appui que le clergé des paroisses du comté de Provencher donna à M. A. A. C. La Rivière, contribua à entretenir l'erreur.

Ainsi, une fois de plus la personnalité néfaste de M. A. A. C. La Rivière, devait être cause d'ennuis pour la minorité.

Nous avons tenu à signaler ces causes d'irritations et d'aigreurs; ces faits aideront à mieux saisir l'exacte situation.

Il est bien certain qu'il y avait là, tout au moins des erreurs qui auraient pu être évitées; erreurs dont nous trouvons cette fois encore la source dans l'abominable esprit de parti qui régnait si avenglement parmi les conservateurs, qu'ils fussent prêtres ou laiques.

Nous signalerons à ce propos, la guerre acharnée, que faisait à cette époque le MANITOBA contre M. J. Prendergast, ministre, bien que ce même M. Prendergast fut le choix de Mgr. Taché.

Quelle raison, si non la plus impardonnable partisannerie pouvait inspirer cette abominable campagne contre le représentant de la minorité, choisi par l'archêveque lui-même?

Dès l'annonce de la nomination de M. Prendergast voici ce qu'écrivait le MANITOBA.

"M. Prendergast croit monter, oui il monte en effet, mais ce sera pour faire une "chute plus lourde. L'avenir nous le dira."

On sent percer ici tout le fiel de M. A. A. C. Larivière qui se ressentait si douloureusement de la chute qu'il venait de faire, et ne pouvait pardonner à un autre de monter alors que lui était à terre.

N'avons nous pas là une nouvelle preuve, une preuve indéniable de l'infâme esprit de parti auquel obéissait M. A. A. C. LaRivière!

Quelle raison valable pouvait-il avoir de combattre un homme qui deux mois auparavant s'était de lui-même effacé devant M. Burke?

Voila comment les conservateurs entendaient et pratiquaient l'union dans la minorité, cette union que les libéraux avaient si fidèlement pratiqué pendant 18 années.

A chaque pas que nous faisons dans cet examen de l'histoire nous pouvons nous convaincre davantage de cette vérité que: Ce sont les politiciens conservateurs seuls qui ont provoqué et crée la désunion au sein de la minorité.